



CONVENTION D'ENGAGEMENT REFUGES LPO

N° 35-ETABLI-0058739-2026-2029

ENTRE :

La **LPO France**, dont le siège est situé aux Fonderies Royales – 1, rue Toufaire, CS 90263 17305 Rochefort Cedex, représentée par Vanessa Lorioux en qualité de Directrice du Pôle Mobilisation Citoyenne, dûment mandatée par le Président de l'Association, Allain Bougrain Dubourg,

ET :

La LPO : LPO Bretagne

Dont le siège social est situé : Fonderies Royales – 1, rue Toufaire, CS 90263 17305 Rochefort Cedex, France

Adresse de correspondance : La Longère, 35000, RENNES, France

Mail : refuges.etablissements.bretagne@lpo.fr **Tél.** : 02 30 96 90 90

ET :

L'Établissement : IMT ATLANTIQUE

Dont le siège est situé : 4 RUE ALFRED KASTLER - BP20722, 44307, NANTES CEDEX 3, FR

PRÉSENTATION DU PROGRAMME REFUGES LPO

Le programme Refuges LPO vise à créer et valoriser un réseau d'espaces qui préservent et favorisent le développement de la biodiversité de proximité tout en offrant une meilleure qualité de vie à leurs usagers.

Par son inscription volontaire à ce programme, la structure s'engage ainsi dans une démarche de protection de son patrimoine naturel et de sensibilisation de son public, tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance, dans le strict respect de son droit de propriété.

OBJET

L'objet de la présente convention d'engagement est la création d'un Refuge LPO sur le site renseigné lors de l'inscription sur la page « Création de votre Refuge ».

Une fois les présents engagements lus et validés, sous réserve d'acceptation de l'inscription par la LPO et après règlement du montant de l'inscription, la structure devient « Refuge LPO Etablissement » pour la durée de son abonnement au programme.

A noter que l'inscription au programme Refuges LPO ne représente pas une adhésion à la LPO ni un partenariat institutionnel avec la LPO (mécénat, partenariat à l'échelle nationale) qui sont d'autres types d'engagements.

Nom du site Refuge : IMT Atlantique Campus Brest

Adresse : TECHNOPOLE BREST IROISE

Complément : CS 83818

Code Postal : 29280

Ville : LOCMARIA PLOUZANE

Superficie en m2 : 70000

Référent administratif : Frédéric Pallu - frederic.pallu@imt-atlantique.fr

MOTIVATIONS À INSCRIRE LE SITE EN REFUGE LPO :

Renouvellement d'un refuge existant Intégration de la démarche biodiversité dans le plan stratégique 2023-2027 d'IMT Atlantique notamment sur l'axe TES - transformation écologique et sociétale la gestion des espaces verts - assurée par des prestataires - intègre des clauses de protection de la biodiversité

Description du projet pédagogique (type de publics, objectifs, etc.) :

Sensibilisation des personnels et des étudiants sur sites (environ 1.000 étudiants)

CHARTRE REFUGES LPO

En créant un « Refuge LPO », la structure est volontaire pour accueillir, protéger et favoriser la nature sur son site. Pour cela, elle s'engage à :

- Exclure la pêche et la chasse de son Refuge ;
- Créer des conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages ;
- Préserver son Refuge de toutes les pollutions ;
- Réduire son impact sur l'environnement.

La charte des Refuges LPO se décline en 15 gestes dont la structure a pris connaissance avant de valider la présente convention, cf. annexe.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Établissement, qu'il soit propriétaire ou gestionnaire du site inscrit au programme Refuges LPO, s'engage moralement **pour la durée de son abonnement au Refuge et à validation de l'inscription, à :**

- Respecter la Charte des Refuges LPO sur le site inscrit, et avertir la LPO si elle rencontre des difficultés à appliquer ses recommandations ;
- Prévenir la LPO en cas de changement de propriétaire et/ou de gestionnaire ;
- Désigner un référent pour le suivi administratif du Refuge LPO, qui sera l'interlocuteur privilégié du coordinateur Refuges de l'association locale LPO. Ce référent au sein de l'établissement aura pour mission de veiller au respect de la Charte des Refuges LPO sur le site inscrit et d'en assurer le suivi (prévenir le coordinateur Refuges de l'association locale LPO en cas de changement) ;
- Informer les usagers du site de la création du Refuge LPO ;
- A compter de la mise en refuge, à communiquer à la LPO locale tous les ans, ses nouvelles actions/ pratiques/animations réalisées dans le but d'accueillir la biodiversité ;
- Consulter la LPO avant de mettre en œuvre des actions qui n'ont pas été prévues dans le plan de gestion, et avant de réaliser des aménagements/travaux sur le site inscrit au programme (tous travaux modifiant le site : agrandissement de locaux, suppression même partielle de l'espace vert inscrit en Refuge, etc.). L'artificialisation du site remettrait en cause l'inscription au programme.
- Retirer le panneau Refuge LPO si la convention n'est pas renouvelée ;
- Dans le cas d'une sous-traitance de la gestion des espaces verts du site inscrit, communiquer les coordonnées du prestataire sous-traitant au coordinateur Refuges de l'association locale LPO. La mise en relation permet la bonne application du plan d'actions concerté en faveur de la biodiversité.

A NOTER : Seule la structure signataire de la convention est inscrite au programme « Refuges LPO » pour le site inscrit dans la fiche d'identification. En aucun cas un tiers autre que la structure signataire ne peut s'octroyer l'appellation Refuge LPO, y compris en cas de délégation de service public ou de location de bâtiment.

ENGAGEMENTS DE LA LPO

La LPO s'engage, pour la durée de la convention, à :

LPO France :

- Inscrire le site de l'Établissement au sein du réseau national des Refuges LPO
- Envoyer, à la première inscription, le coffret d'accueil Mon Etablissement est un Refuge LPO ;
- Inscrire l'Établissement à la lettre électronique mensuelle l'Écho Refuges LPO ;
- Répondre par courrier électronique aux sollicitations de l'Établissement concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvages sur le Refuge LPO ;

LPO locale :

- Désigner un référent Refuge. Cet interlocuteur bénévole ou salarié, intermédiaire entre la LPO France et l'Établissement, aura pour mission de veiller au respect de la Charte des Refuges LPO sur le site inscrit et d'en assurer le suivi (sur place ou par téléphone) ;
- Proposer, à la demande de l'Établissement, des prestations complémentaires définies d'un commun accord entre les parties (diagnostic écologique, animations, formations, expositions, événements...). Cette prestation fera l'objet d'un devis et d'une facturation indépendamment des frais d'inscription ;
- Répondre par courrier électronique aux sollicitations de l'Établissement concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvages sur le Refuge LPO.

OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

- La LPO autorise l'Établissement à communiquer sur son engagement au programme « Refuges LPO », et ce uniquement pour ses sites inscrits. En ce sens, l'Établissement est autorisée à utiliser le logo « Refuges LPO », différent du logo générique de l'association dont l'utilisation est proscrite ;
- l'Établissement doit préciser, pour chaque communication, le **nom du site Refuge LPO**, ainsi que la **durée/l'année de fin de la convention**. Il doit présenter à la LPO France tout support mentionnant le programme « Refuges LPO » pour accord et bon à tirer ;
- Si la convention n'est pas renouvelée, l'Établissement s'engage à ne plus communiquer sur son affiliation au programme et à retirer son panneau Refuge LPO.
- Le logo « Refuges LPO » ne peut pas être utilisé à des fins d'affichage commercial sur un quelconque support.

RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Les Parties s'engagent mutuellement à conserver une discrétion sur l'ensemble des informations dont ils ont eu connaissance, de part et d'autre, pour la mise en place du Refuge LPO. La LPO ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de dégâts, accidents ou nuisances survenant à la suite d'aménagements, d'activités ou d'un défaut d'apposition de signalétique sur le site du Refuge LPO.

LITIGES ET RÉSILIATION

En cas de différend grave et avant toute procédure de résiliation, les Parties conviennent d'engager une concertation afin de déterminer et d'acter un compromis. Si la concertation ne permet pas d'aboutir à un compromis, la présente convention pourra être résiliée par l'une des Parties dans un délai de préavis de 3 mois par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, précisant les motifs de la résiliation.

Dans le cas où le différend ne peut être réglé par concertation ou résiliation, les Parties s'accordent pour que le tribunal compétent soit le tribunal de proximité de Rochefort.

Aucune compensation pécuniaire ne sera demandée ni acceptée par l'une ou l'autre des Parties. La résiliation entraîne automatiquement l'exclusion du réseau des Refuges LPO. En cas de résiliation, les financements déjà versés ou dus à la LPO seront conservés par celle-ci, sauf dans le cas où sa responsabilité est engagée.

Convention validée le 13/04/2026 par :

IMT ATLANTIQUE

Convention validée le 13/05/2026 par :

LPO Bretagne

Convention validée le 13/05/2026 par :

LPO France

Site « IMT Atlantique Campus Brest » inscrit au programme Refuges LPO du 01/05/2026 au 31/05/2029



ANNEXE

La charte des Refuges LPO se décline en 15 gestes pour protéger la biodiversité :

- **Je favorise la circulation de la faune sauvage** : je crée des passages à faune, je surélève mon portail, j'installe des rampes d'accès, afin de permettre à la faune de se nourrir, se reproduire et se reposer.
- **Je laisse des zones naturelles d'herbes hautes et de fleurs sauvages** : je pratique la fauche tardive et je laisse des bandes d'herbes afin de constituer des corridors écologiques nécessaires au cycle de vie des espèces.
- **Je favorise les gîtes naturels et aménage mon jardin pour accueillir la faune sauvage** : j'offre des habitats diversifiés tels que des hautes herbes, une mare naturelle, une prairie fleurie, une haie champêtre, des arbres indigènes, afin d'accueillir de nombreuses espèces.
- **Je plante et préserve des variétés locales d'arbres et d'arbustes** : je protège les jeunes plants d'arbres, je favorise les arbustes nourriciers, j'évite les arbres d'ornement et/ou exotiques qui sont moins adaptés à notre climat et aux espèces indigènes.
- **Je favorise l'accès aux ressources alimentaires naturelles pour la faune sauvage** : je laisse pousser les fleurs sauvages, je plante des arbres fruitiers, je laisse le bois mort, sources importantes de nourriture.
- **J'exclus la chasse et la pêche de mon Refuge** : je fais de mon Refuge une zone de quiétude pour toutes les espèces.
- **Je limite mon emprise sur le sol vivant** : je réduis l'artificialisation du sol qui impacte directement la biodiversité et aseptise les sols, je limite l'emploi de matériaux artificiels...
- **Je maintiens le sol vivant sans utiliser de produits chimiques** : je n'utilise pas de produits chimiques, nocifs pour la faune et la flore présentes sur mon Refuge
- **Je cohabite avec la faune et la flore sauvages du bâti** : je préserve les

anfractuosités, les fissures, les petites niches et autres ouvertures permettant à une multitude d'espèces de s'installer, de s'abriter, se reproduire ou même hiberner.

- **Je récupère l'eau et dispose des points d'eau pour la faune** : j'installe des coupelles pour récupérer l'eau de pluie et permettre à la faune de s'hydrater et de faire sa toilette.
- **Je limite les pollutions lumineuses et sonores pour respecter la faune et la flore sauvages** : j'évite les lumières extérieures, je choisis des luminaires orientés vers le bas et j'évite tous bruits importants pendant le printemps et l'été, période de nidification.
- **Je transforme mes déchets organiques en compost** : j'offre un milieu de vie et de la nourriture pour une grande diversité d'animaux sauvages. Le compost attire de nombreux insectes, vers de terre, oiseaux...
- **Je neutralise les pièges potentiels pour la faune au jardin** : je mets en place des rampes anti-noyades, je comble les orifices des poteaux creux, j'installe des stickers anti-collision...
- **Je participe aux programmes de comptage de la faune et de la flore sauvages (sciences participatives)** : je participe à la collecte de données et d'informations qui permet une meilleure connaissance de la biodiversité et contribue à faire avancer la recherche scientifique.
- **... et je deviens ambassadeur de la nature** en transmettant mes connaissances, bonnes pratiques au jardin et ma passion à ma famille, mes amis, voisins, collègues !

Pour plus de détails sur les 15 gestes des Refuges LPO, rendez-vous sur le site internet : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/presentation/les-15-gestes-refuges>